

VAE - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

OBJECTIF

Obtenir la validation d'expériences professionnelles ou acquies personnels pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnelle (CQP), d'un titre professionnel ou accéder directement à une formation sans avoir le diplôme requis (VAP).

CONTENU

Réunion collective (et/ou) entretien individuel d'information sur la démarche VAE.

Diagnostic :

- o Analyse des possibilités de validation et de la recevabilité éventuelle de la demande.
- o Orientation vers un titre, un diplôme ou un Certificat de Qualification Professionnelle ou vers une autorité de validation (Éducation Nationale, Université, Ministère de Travail, Ministère de la culture, Ministère de la Jeunesse et des Sports, branches professionnelles...)
- o Appui méthodologique dans la constitution du dossier.

Accompagnement :

- o Collecte des données Identification du référentiel de diplôme
- o Aide à la rédaction du livret 1
- o Identification des acquis professionnels
- o Inventaire complet en terme de "savoir", "savoir-faire", "savoir-être »
- o Travail de mise en place d'un portefeuille de compétences
- o Aide à l'élaboration du dossier d'acquis d'expérience, le livret 2
- o Vérification du dossier

Préparation à l'entretien avec le jury :

- o Identification des sujets et questions techniques à travailler
- o Détermination des points de vulnérabilité et des actions de préparation à entreprendre.

MÉTHODE

Sur la base d'entretiens individuels, repérage et identification des activités significatives, mise en valeur de vos compétences relatives au référentiel de certification visé ; identification de vos savoirs, savoir-faire et savoir être en accord avec le référentiel de certification

PUBLIC

Toute personne souhaitant valider une expérience professionnelle ou extraprofessionnelle de plus de 3 ans.

DURÉE

Une VAE a une durée moyenne de 24 heures .Six mois à un an peuvent s'écouler entre la réunion d'information, la recevabilité sur le diplôme souhaité (livret 1) et le passage devant un jury.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Accompagnement individuel ou collectif (8 maximum).

LIEU

Au sein de votre entreprise ou de notre Cabinet, métro République (lignes 3, 5, 8, 9 et 11).

TARIF : Nous consulter.

NOTE: DES MODIFICATIONS MINEURES POURRONT ÊTRE APPORTÉES À CE PROGRAMME EN FONCTION DES ATTENTES EXPRIMÉES

Contact

CHEF DE PROJET
Tel : 01 42 62 46 90
Fax : 01 42 57 19 04

32 boulevard du Temple - 75011 Paris
Mail : contact@abccompétences.fr
Site : www.abccompétences.fr